



LES COMMUNAUTÉS MILITAIRES

Analyse de l'évolution des effectifs et du profil des résidents à partir des données du recensement de la population

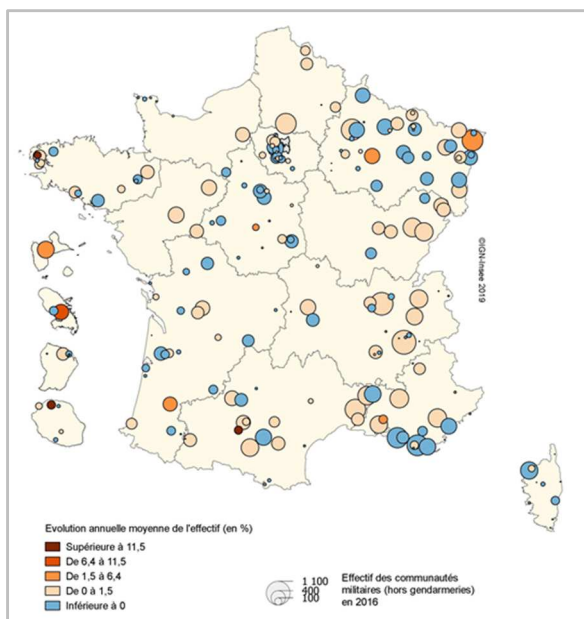
En 2016 hors gendarmeries, 45 560 personnes sont hébergées collectivement au sein de 316 établissements militaires. Ces militaires et les établissements qui les accueillent sont concentrés dans l'est du territoire métropolitain et sur les littoraux. Entre 2006 et 2016, les effectifs des communautés militaires ont diminué de 23 % et se sont concentrés dans les plus grandes structures. Sur cette période, onze départements ont perdu leur dernière communauté militaire et seules cinq régions ont vu augmenter les effectifs des communautés militaires. Entre 2006 et 2016, la part des effectifs féminins au sein des communautés militaires a diminué, passant de 11 % en 2006 à 9 % en 2016. Les individus vivant en caserne sont plus âgés qu'auparavant et la part des diplômés est en nette augmentation. Les détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur représentent en 2016 plus de la moitié des effectifs des casernes (53 %) contre 40 % en 2006.

LES COMMUNAUTÉS MILITAIRES SONT SURTOUT CONCENTRÉES DANS L'EST DE LA FRANCE ET SUR LES LITTORAUX

En 2016, 316 établissements militaires (hors gendarmeries), répartis dans 232 communes en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (hors Mayotte) (**Carte 1**), accueillent 45 560 personnes vivant en communauté (**voir Encadré « Le Recensement des communautés militaires »**).

Les départements frontaliers de l'Est ainsi que le littoral méditerranéen affichent les effectifs les plus importants (**Carte 2**). Cinq départements regroupent 10 communautés militaires ou plus : la Moselle (17), le Var (16), le Finistère (13), les Bouches-du-Rhône (10) et l'Essonne (10). La Moselle, le Var et les Bouches-du-Rhône font également partie des 10 départements dont l'effectif dépasse les 1 000 personnes vivant en structure militaire d'hébergement collectif. Le département du Var rassemble à lui seul 6,2 % des effectifs recensés en caserne (2 830 personnes).

Carte 1 : Effectifs des communautés militaires par commune en 2016 et évolution depuis 2006



Champ : Communautés militaires hors gendarmeries.
Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Noémie VEY, Vincent VALLÈS,
Service du recensement national, Insee



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet : www.defense.gouv.fr/sga

Intranet : www.sga.defense.gouv.fr



Ainsi, les régions Grand-Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui accueillent le plus de résidents en communauté militaire. La région métropolitaine où les effectifs sont les plus faibles est la Normandie (450 personnes). Entre 300 (La Réunion) et 600 (Martinique) personnes vivent de façon collective au sein d'un établissement militaire dans les départements et région d'outre-mer (hors Mayotte).

LES COMMUNAUTÉS MILITAIRES REPRÉSENTENT UNE FAIBLE PART DE LA POPULATION, SAUF DANS CERTAINES PETITES COMMUNES

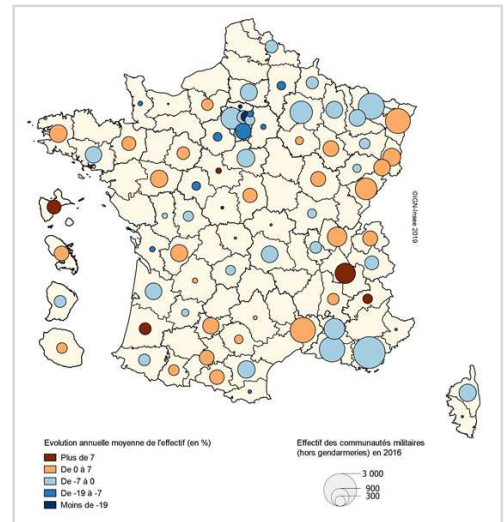
En 2016, les personnes hébergées en caserne représentent moins de 1 % de la population résidant en France. Néanmoins, dans certains territoires, les communautés militaires peuvent avoir un poids plus important. Les trois départements dans lesquels le poids des communautés militaires dans la population totale est le plus élevé sont des départements frontaliers : Territoire de Belfort (0,5 % de la population), Meuse (0,4 %) et Ariège (0,4 %).

Au niveau communal, le poids de cette population militaire peut être plus important encore. Pour 31 communes (soit 13 % des communes accueillant au moins une communauté militaire), l'effectif des personnes hébergées en communauté militaire représente plus de 10 % de la population. Ces communes sont majoritairement concentrées sur la façade Est du territoire. Pour 10 de ces communes, la population hébergée en caserne représente plus de 25 % de la population communale et pour 3 communes, plus de la moitié (Thuilley-aux-Groseilles en Meurthe-et-Moselle, Rouvres-en-Woëvre dans la Meuse et Saint-Christol dans le Vaucluse). Ces dix communes ont toutes une population inférieure à 2 000 habitants (à l'exception de la commune de Balan dans l'Ain).

L'EFFECTIF DES COMMUNAUTÉS MILITAIRES A BAISSÉ DE 23 % EN 10 ANS ENTRE 2006 ET 2016

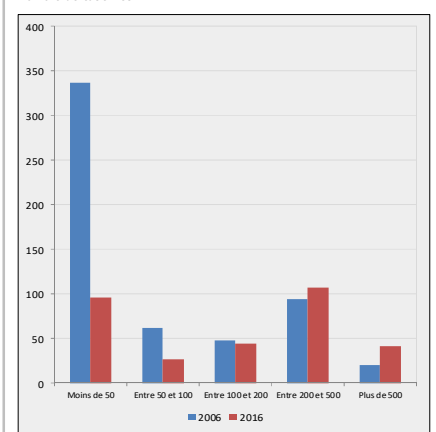
Entre 2006 et 2016, le nombre de communautés militaires a fortement diminué, passant de 561 établissements en 2006 à 316 en 2016, soit une diminution de 44 %. Le nombre de personnes hébergées diminue de 23 % sur la période, passant de 59 005 personnes en 2006 à 45 560 en 2016. En moyenne, il a diminué de 2,6 % par an entre 2006 et 2016. La baisse a tendance à s'accroître : l'effectif a diminué de 2 % par an sur la période 2006-2011 puis de 3,9 % par an sur les cinq années suivantes. Ce sont essentiellement les plus petites communautés (accueillant moins de 100 personnes) qui ont disparu tandis que les plus importantes ont vu leurs effectifs augmenter sous l'effet des réorganisations de la carte militaire (**Figure 1**). Entre 2006 et 2016, les effectifs se sont concentrés dans les structures de plus de 200 personnes : 82 % des personnes vivant en communauté militaire sont hébergées dans ces établissements contre 72 % en 2006 (**Figure 2**). En 2016, 30 % des communautés militaires ont un effectif inférieur à 50 personnes, tandis que 15 % comptent plus de 500 résidents hébergés collectivement. Certaines structures conservent des effectifs très faibles (moins de 10 personnes), il peut s'agir de camps dédiés aux entraînements (en montagne par exemple) avec peu de personnel hébergé sur place de façon permanente ou de sémaphores accueillant des équipes de surveillance très réduites.

Carte 2 : Effectifs des communautés militaires par département en 2016 et évolution depuis 2006



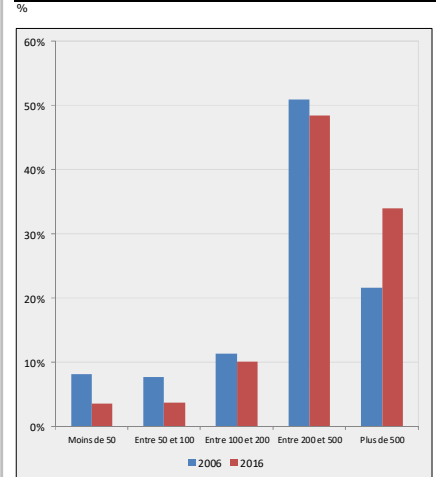
Champ : Communautés militaires hors gendarmeries.
Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Figure 1 : Évolution du nombre de casernes par taille d'établissement entre 2006 et 2016



Champ : Communautés militaires hors gendarmeries.
Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Figure 2 : Évolution de la part de l'effectif par taille d'établissement entre 2006 et 2016



Champ : Communautés militaires hors gendarmeries.
Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

ENTRE 2006 ET 2016, 11 DÉPARTEMENTS PERDENT LEUR DERNIÈRE COMMUNAUTÉ MILITAIRE

Entre 2006 et 2011, 9 départements ont perdu l'intégralité de leurs communautés militaires : il s'agit des Alpes-de-Haute-Provence, des Côtes d'Armor, de la Loire-Atlantique, du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime, de la Somme, de la Vendée, de la Haute-Vienne et de l'Yonne. 2 autres départements ont vu leurs structures militaires d'hébergement collectif disparaître entre 2011 et 2016 : l'Hérault et la Mayenne.

Entre 2006 et 2016, 5 autres départements ont subi une baisse de plus de 75 % de leurs effectifs en caserne (Alpes-Maritimes, Calvados, Indre, Paris et Val-d'Oise). Les départements dont l'effectif est en progression sont majoritairement situés dans les zones frontalières à l'est et en Occitanie. Il s'agit de départements ayant en 2006 un effectif en caserne inférieur à la moyenne. A l'inverse, les départements ayant les effectifs les plus importants en 2006 perdent des résidents en caserne, c'est notamment le cas en Île-de-France.

DES EFFECTIFS EN HAUSSE DANS CINQ RÉGIONS

Entre 2006 et 2016, seules 5 régions voient leur nombre de militaires en hébergement collectif augmenter : Bourgogne-Franche-Comté (+ 8 %), Martinique (+ 8 %), La Réunion (+ 11 %), Occitanie (+ 17 %) et Guadeloupe où ils passent de 100 à 550 en dix ans, soit une progression de 453 % (Figure 3).

La baisse globale des effectifs en communauté militaire dépasse 40 %, soit le double de l'évolution nationale, dans les régions Normandie (-43 %), Centre-Val-de-Loire (-46 %), Hauts-de-France (-53 %) et Île-de-France (- 64 %). Dans cette dernière région, les établissements militaires hébergent collectivement 6 000 militaires de moins qu'en 2006.

Les évolutions d'effectifs ne sont pas régulières sur la période 2006-2016. Certaines régions (Martinique, Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) (Figure 4) voient leurs effectifs diminuer entre 2006 et 2011 puis augmenter entre 2011 et 2016. Pour d'autres régions (Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, La Réunion), c'est l'inverse. Pour l'Occitanie et la Guadeloupe, les effectifs augmentent sur les deux périodes, mais à un rythme plus faible entre 2011 et 2016. Pour les 8 autres régions, la baisse a tendance à s'accroître entre 2011 et 2016 par rapport à la période précédente.

DE MOINS EN MOINS DE FEMMES VIVENT EN CASERNE

En 2016, les femmes représentent 9,2 % des personnes vivant en communauté militaire, soit 4 200 femmes pour 41 350 hommes. En Guyane, Occitanie et Corse, le taux de féminisation des casernes est inférieur à 5 %. Cela peut s'expliquer par la présence dans ces régions de régiments de la Légion Étrangère qui sont quasi exclusivement masculins. En revanche, en Île-de-France, 22 % des personnes hébergées collectivement au sein d'un établissement militaire sont des femmes.

Figure 3 : Évolution des effectifs des communautés militaires par région

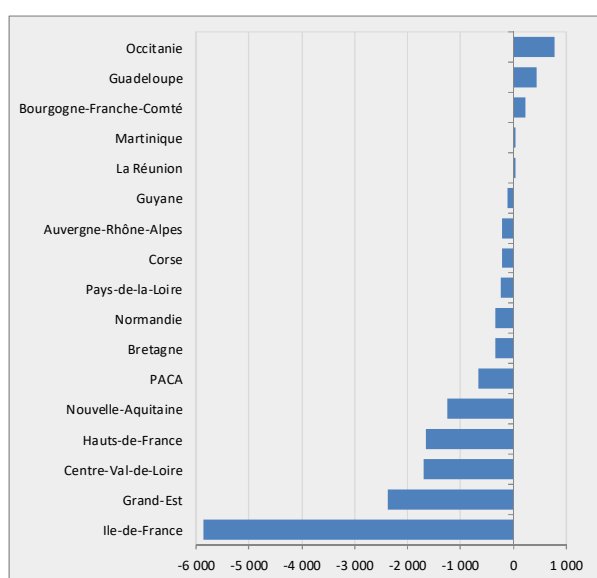
Région	Effectif 2016	Évolution de l'effectif entre 2006 et 2016	Évolution annuelle moyenne entre ...		
			2006 et 2011	2011 et 2016	2006 et 2016
Grand-Est	9 180	-2 380	1,9%	-6,3%	-2,3%
PACA	6 150	-660	-3,2%	1,2%	-1,0%
Occitanie	5 250	770	2,7%	0,6%	1,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	4 970	-220	1,9%	-2,7%	-0,4%
Nouvelle-Aquitaine	3 360	-1 240	-1,4%	-4,8%	-3,1%
Île-de-France	3 300	-5 870	-6,3%	-13,0%	-9,7%
Bourgogne-Franche-Comté	3 160	230	2,8%	-1,3%	0,7%
Bretagne	2 190	-350	-1,5%	-1,4%	-1,5%
Centre-Val-de-Loire	2 020	-1 690	-7,6%	-4,2%	-5,9%
Hauts-de-France	1 490	-1 650	-9,0%	-5,3%	-7,2%
Pays-de-la-Loire	1 300	-240	-1,3%	-2,1%	-1,7%
Corse	860	-220	-0,3%	-4,1%	-2,2%
Martinique	610	50	-20,9%	28,4%	0,8%
Guadeloupe	550	450	27,4%	10,5%	18,7%
Normandie	450	-350	-12,1%	1,5%	-5,5%
Guyane	400	-110	-2,7%	-2,7%	-2,4%
La Réunion	320	30	13,9%	-10,3%	1,0%
France (hors Mayotte)	45 560	-13 450	-1,5%	-3,6%	-2,6%

Note de lecture : Entre 2006 et 2016, l'effectif de la région Grand-Est a diminué de 2380 personnes soit en moyenne une baisse de 2,3 % par an.

Champ : Individus recensés en communauté militaire hors gendarmerie.

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Figure 4 : Évolution des effectifs par région entre 2006 et 2016

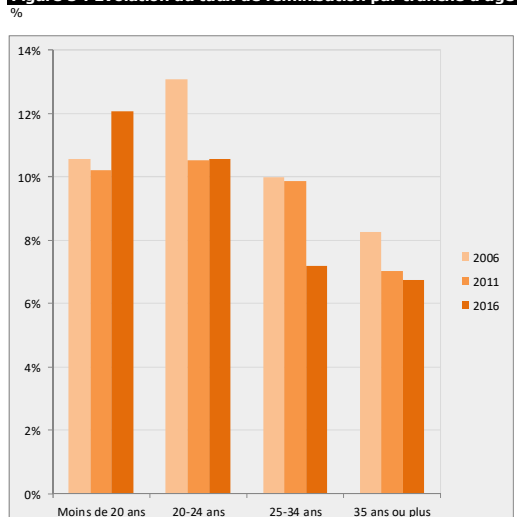


Note de lecture : Entre 2006 et 2016, l'effectif de la région Grand-Est a diminué de 2379 personnes.

Champ : Individus recensés en communauté militaire hors gendarmerie.

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Figure 5 : Évolution du taux de féminisation par tranche d'âge



Champ : Individus recensés en communauté militaire hors gendarmerie.

Sources : Insee, Recensement de la population 2006, 2011 et 2016.

Le taux de féminisation de la population hébergée en communauté militaire est en baisse : il était de 11,3 % en 2006 et de 9,8 % en 2011. Entre 2006 et 2016, les effectifs féminins hébergés collectivement ont diminué plus vite que les effectifs masculins : on constate une baisse de 36 % pour les femmes (-4,5 % par an en moyenne) contre 21 % pour les hommes (-2,3 % par an en moyenne).

Dans plusieurs régions, le taux de féminisation des communautés militaires progresse toutefois : en Martinique, à La Réunion, en Île-de-France, dans les Hauts-de-France, dans les Pays-de-la-Loire et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2016, c'est dans la tranche d'âge des moins de 20 ans que le taux de féminisation est le plus important (12 %) et il s'agit de la seule tranche d'âge où la part de femmes augmente entre 2006 et 2016. Le taux de féminisation est deux fois moins important (6 %) dans la tranche d'âge 35-49 ans (Figure 5). De façon générale, plus l'âge augmente, plus la part de femmes est faible parmi les résidents des communautés militaires.

UNE POPULATION JEUNE DONT L'ÂGE MOYEN EST EN AUGMENTATION

En 2016, l'âge moyen des individus vivant en caserne est de 26 ans et la moitié de l'effectif a moins de 24 ans (Figure 6). Entre 2006 et 2016, l'âge moyen des résidents des communautés militaires a augmenté d'un an.

Les femmes hébergées en communautés militaires sont, en moyenne, plus jeunes que les hommes : l'âge moyen de la population féminine est de 24,9 ans contre 26,1 pour les hommes. L'âge moyen des hommes a augmenté de 0,9 ans entre 2006 et 2016 tandis que celui des femmes a progressé de 0,5 ans sur la même période.

En fonction des régions, de grandes disparités peuvent être observées concernant l'âge de la population vivant en communauté militaire.

En Guadeloupe, 94 % des résidents des communautés militaires ont moins de 25 ans. Ils sont 84 % en Martinique. La Guyane et la Corse ont, quant à elles, une part de moins de 25 ans très inférieure à la moyenne, respectivement 28 % et 29 %.

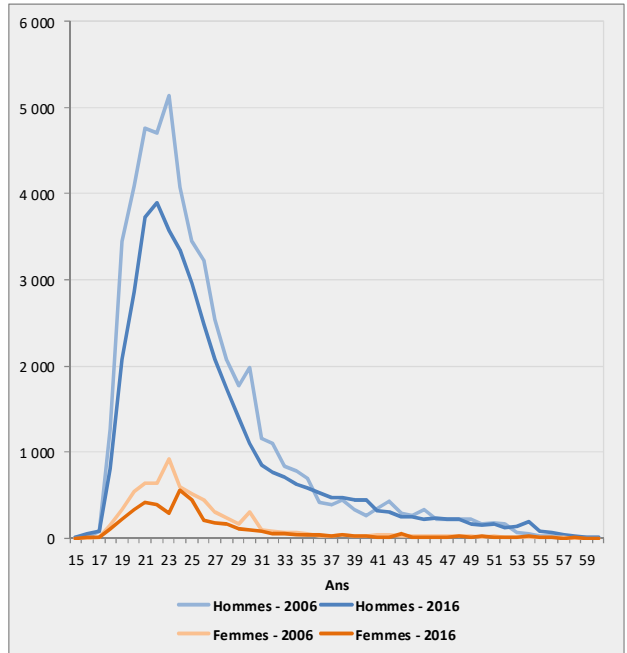
La Guadeloupe, la Martinique et la région Pays-de-la-Loire sont les régions pour lesquelles l'âge moyen de la population des structures militaires d'hébergement collectif est le moins élevé (entre 20,3 et 22,2 ans). À l'inverse, la région Centre-Val-de-Loire, la Guyane et l'Île-de-France accueillent des populations en communauté militaire dont l'âge moyen est supérieur à 29 ans.

UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS DIPLOMÉE

En 2016, la population des casernes compte autant de diplômés du baccalauréat et de l'enseignement supérieur que de titulaires d'un BEP-CAP et de non-diplômés.

Entre 2006 et 2016, les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur deviennent majoritaires au sein des structures militaires d'hébergement collectif (53 % en 2016 contre 40 % en 2006). Cette évolution se fait surtout au détriment de la part des titulaires d'un BEP ou CAP qui diminue fortement, passant de 33,9 % à 23,4 %. La part des non-diplômés diminue plus légèrement et passe de 26,3 % à 23,5 %.

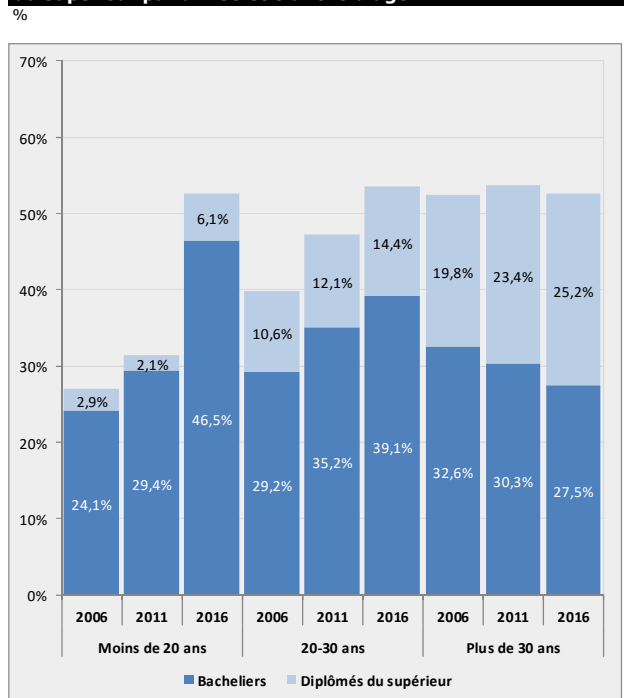
Figure 6 : Effectifs par âge et par sexe en 2006 et 2016



Champ : Individus recensés en communauté militaire hors gendarmerie.

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Figure 7 : Évolution de la part de bacheliers et de diplômés du supérieur par année et tranche d'âge



Champ : Individus recensés en communauté militaire hors gendarmerie.

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

En 2016, la proportion des personnes possédant au moins le baccalauréat (autour de 53 %) est similaire dans les trois tranches d'âge considérées (moins de 20 ans, de 20 à 30 ans et plus de 30 ans). En effet, depuis 2006, il s'est opéré un rattrapage des classes d'âge les plus jeunes. Pour les moins de 30 ans, la part des bacheliers reste très supérieure à celle des diplômés du supérieur, même si celle-ci augmente sur la période. En revanche, pour les plus de 30 ans, la part des diplômés du supérieur augmente de façon significative, passant de 19,8 % en 2006 à 25,2 % en 2016, sans pour autant dépasser la part des bacheliers (Figure 7).

La tranche d'âge des moins de 20 ans est celle pour laquelle la proportion de peu ou pas diplômés est la plus forte : 28 % d'entre eux sont titulaires du BEPC ou n'ont aucun diplôme. Sur la période 2006-2016, cette proportion a diminué de 10 points.

Les femmes sont plus diplômées que les hommes : 65 % d'entre elles sont au moins titulaires du baccalauréat contre 52 % des hommes. La part des non-diplômés parmi les femmes (21,2 %) est légèrement plus faible que celle observée chez les hommes (23,7 %), cependant, cette part a tendance à augmenter chez les femmes tandis qu'elle diminue pour les hommes.

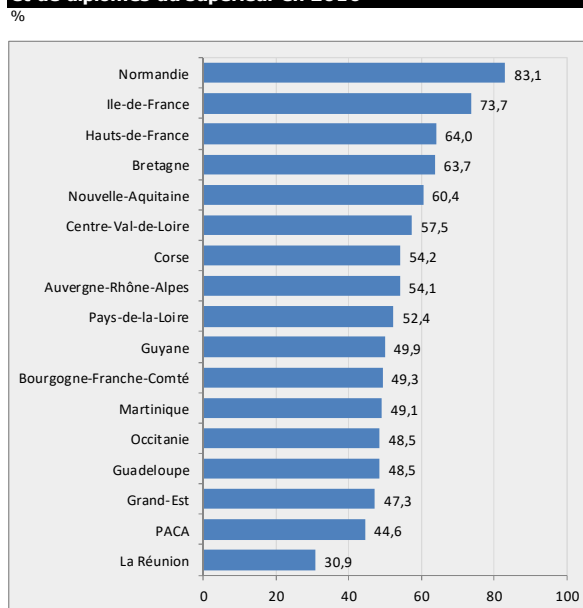
Des disparités existent selon les régions (Figure 8). La part des militaires détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur dépasse 70 % dans les régions Normandie (83 %) et Île-de-France (74 %) et 60 % dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne et Hauts-de-France. Dans les autres régions, à l'exception de La Réunion, la part des bacheliers et des diplômés du supérieur avoisine 50 %. La faiblesse de ce taux à la Réunion (31 %) s'explique par la présence spécifique du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) qui s'appuie sur une structure et des statuts militaires pour dispenser des formations professionnelles pour les jeunes de 18 à 25 ans éloignés du système scolaire et de l'emploi.

8,7 % D'ÉTRANGERS DANS LES COMMUNAUTÉS MILITAIRES

En 2016, 1 250 militaires soit 2,7 % de la population des casernes sont de nationalité française par acquisition, contre 4,5 % pour l'ensemble de la population. Le taux de féminisation de cette population est légèrement inférieur au taux général : 7,9 % contre 9,2 %. 12 % des Français par acquisition sont nés en France et 30 % dans un autre pays européen. 40 % des Français par acquisition sont nés en Afrique dont 8 % au Maghreb. La Corse et la Guyane sont les régions qui accueillent le plus de Français par acquisition (respectivement 10,3 % et 12,5 % en 2016).

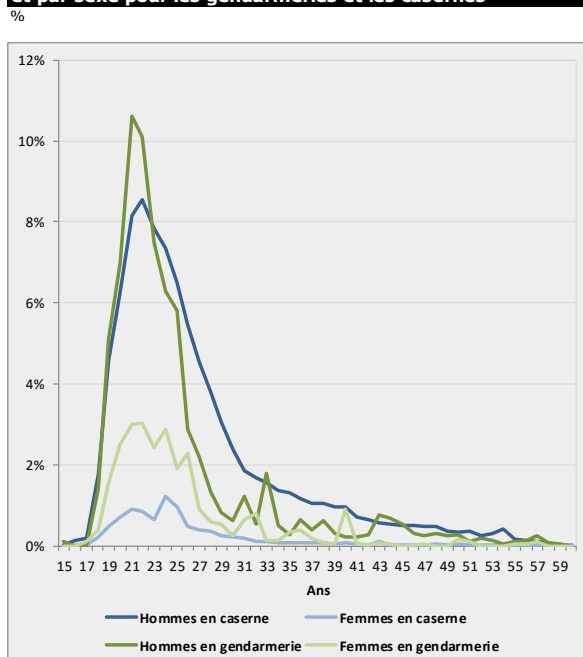
En 2016, les personnes de nationalité étrangère représentent 8,7 % de la population des casernes. Cette part est en augmentation depuis 2006, ce qui est essentiellement dû à l'effort de recrutement de la Légion Étrangère. Les personnes de nationalité étrangère se concentrent majoritairement dans cinq régions : l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, les Hauts-de-France et la Guyane.

Figure 8 : Part de bacheliers et de diplômés du supérieur en 2016



Champ : Individus recensés en communauté militaire hors gendarmerie.
Sources : Insee, Recensement de la population 2006 et 2016.

Figure 9 : Comparaison des effectifs par âge et par sexe pour les gendarmeries et les casernes



Note de lecture : en 2016 les hommes âgés de 21 ans représentent 10,6 % des effectifs vivant en communauté dans une gendarmerie.
Champ : Individus recensés en communauté militaire.
Sources : Insee, Recensement de la population 2016.

GENDARMERIES, UNE POPULATION PLUS FÉMININE, PLUS JEUNE ET PLUS DIPLOMÉE

La population vivant en communauté en gendarmerie est relativement faible : 3 057 personnes (réparties dans 500 gendarmeries). En effet, la plupart des gendarmes vivent dans des logements ordinaires dans l'enceinte de la gendarmerie.

75 % des gendarmes vivant en communauté sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur contre la moitié en caserne. Cela s'explique par le fait que les gendarmeries n'accueillent que des sous-officiers et officiers qui sont, de façon générale, recrutés par un concours nécessitant la détention du baccalauréat.

En 2016, le taux de féminisation des gendarmeries est de 26,7 %. Son évolution est spécifique puisque le taux de féminisation augmente dans les gendarmeries entre 2006 et 2016 tandis qu'il diminue dans les casernes.

La population des gendarmeries est un peu plus jeune que celle des casernes de militaires puisqu'en 2016, l'âge médian des gendarmes vivant en communauté est 22 ans contre 24 pour les casernes (**Figure 9**). De plus, les moins de 20 ans représentent encore 25 % de la population des gendarmeries tandis qu'ils ne sont plus que 17 % dans les casernes.

LE RECENSEMENT DES COMMUNAUTÉS MILITAIRES

Le recensement de la population permet de dénombrer et de déterminer les caractéristiques de la population vivant sur le territoire français dans son ensemble. Depuis 2004, le recensement est effectué de manière différente selon la taille des communes. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement une fois tous les cinq ans, tandis que dans les communes de plus de 10 000 habitants, un échantillon représentant 8 % des logements ordinaires est recensé chaque année (soit 40 % des logements recensés sur la période de cinq ans).

Des protocoles spécifiques sont mis en place pour les personnes ne résidant pas dans un logement ordinaire. Un processus de recensement particulier s'applique donc aux personnes vivant en communauté, c'est-à-dire dans une structure confiée à un unique gestionnaire et dans laquelle est organisée une vie collective (prise de repas en commun par exemple). Les principaux exemples de communautés sont les casernes, les internats de lycée, les maisons de retraite, les prisons ou les foyers de travailleurs.

Toutes les communautés militaires, casernes et gendarmeries, sont recensées une fois tous les cinq ans, l'année de l'enquête dépendant de la commune. La collecte est effectuée par un enquêteur de l'Insee et nécessite l'implication des commandants de base et responsables de site. Sont recensés les militaires et les civils occupant des chambres individuelles ou collectives situées dans l'enceinte militaire (même s'ils rentrent dans leur résidence familiale chaque semaine) ainsi que les militaires en mission au moment de l'enquête s'ils résident habituellement dans la caserne. Pour ces derniers, les bulletins sont remplis par le responsable hiérarchique en lieu et place des individus concernés.

Les personnes hébergées à l'extérieur de la caserne ou présentes uniquement pour des gardes ne sont pas recensées au titre des communautés.

Champ de l'étude

L'étude concerne les personnes résidant en communauté au sein d'un établissement militaire, c'est-à-dire les personnes hébergées de manière collective en caserne. Les personnes vivant dans un logement ordinaire ne sont pas concernées. Les écoles militaires sont considérées comme des internats d'établissements d'enseignement et ne sont pas prises en compte ici.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les résultats des recensements de la population sont disponibles sur insee.fr.

Voir en particulier dans la rubrique *Recensement 2016 : résultats sur un territoire, bases de données et fichiers détail, Base des tableaux détaillés, Tableaux détaillés - Population par sexe, âge et catégorie de population* (BTX_TD_POP2_ANNEE).

Catégorie de population :

- Individus en logement ordinaire ;
- Individus dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ;
- Membres d'une communauté religieuse ;
- **Individus en caserne, quartier, base ou camp militaire** ;
- Individus résidant dans un établissement hébergeant des élèves ou des étudiants ;
- Individus en établissement social de court séjour ;
- Individus en habitation mobile, marinière, sans-abri ;
- Individus résidant dans une autre catégorie de communauté.

À PARAÎTRE

Indice de traitement brut grille indiciaire des militaires, 3^{ème} trimestre 2018, EcoDef Statistiques
Indice de traitement brut grille indiciaire des gendarmes, 3^{ème} trimestre 2018, EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe Mauriet
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
IISN 1293-4348